



Service de coordination des
publications électroniques
de données juridiques

Office fédéral de la justice
Office du DFJP
Berne

copiur 1.03

www.copiur.admin.ch

Mai 2003



Caterina Castelli
Assistante du Copiur

Editorial

La réorganisation des tâches entreprise l'an dernier à Copiur n'a pas seulement débouché sur une adaptation de la présentation de nos produits. Pour continuer à mener à bien les tâches actuelles et futures de Copiur, il fallait avant tout reconstituer une équipe. Je me réjouis que cet effort de reconstruction s'engage avec l'appui de collaboratrices motivées, pour certaines nouvelles, pour d'autres, ayant déjà fait leurs preuves.

Ainsi, depuis le début de l'année, Mme Caterina Castelli travaille de nouveau pour l'équipe de Copiur. Elle est chargée, entre autres missions, d'organiser des colloques et d'assurer notre présence sur la Toile.

A partir du 1er juin, Mme Arditia Driza Maurer travaillera comme collaboratrice scientifique à Copiur. Son rôle sera non seulement d'entretenir les contacts avec les personnes, cantons et institutions francophones et italophones, mais aussi d'assurer la mise à jour du registre des publications électroniques de données juridiques. Mme Driza Maurer sera par ailleurs responsable de ce bulletin d'information. N'hésitez pas à lui faire part de vos remarques et suggestions.

L'année écoulée a aussi été témoin de quelques avancées dans le monde de la publication électronique de données juridiques : tous les cantons publient désormais leur législation sur internet et le Tribunal fédéral, ainsi que les tribunaux cantonaux, présentent régulièrement des nouveautés. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans ce numéro.

Urs Paul Holenstein
Chef du Copiur

Desserte de base ou plus-value?

Dans la première édition de ce bulletin, nous nous étions déjà penchés sur la question de la délimitation des tâches de l'Etat et des activités du secteur privé dans le domaine de la publication électronique de données juridiques.

Personne ne conteste le fait que la plus-value apportée aux données juridiques exige le recours à des connaissances juridiques spécifiques. Mais qu'en est-il du recours à des moyens techniques nouveaux? Cette question a été récemment abordée en lien avec les panneaux de signalisation routière.

Les modèles de signaux selon l'ordonnance sur la signalisation routière n'étaient précédemment publiés dans le RO et dans le RS que sous forme de graphiques en mode point et en noir et blanc (avec différentes hachures pour les couleurs). Suite à l'introduction d'une nouvelle police d'écriture, tous les signaux comportant des chiffres ou des lettres ont dû être modifiés. Parallèlement, la technique d'impression par film utilisée jusqu'ici devait être remplacée par une technique de production plus actuelle.

Il s'est avéré, par ailleurs, que des graphiques vectoriels étaient indispensables pour une représentation correcte en format PDF. De plus, les graphiques en mode point fournissent, dans des fichiers énormes, une image peu précise et ne sont donc pas adaptés à la publication électronique (RO et RS sur internet, RS sur CD-Rom). Pour mettre à disposition des fabricants de panneaux de signalisation routière des modèles à une échelle et avec des couleurs exactes, l'Office fédéral de la circulation routière a produit un CD-Rom. Cet outil fait désormais concurrence à une entreprise privée, qui exploite une banque de données de panneaux de signalisation, auxquels s'ajoutent différents pictogrammes.

Dans ce débat, il a été constaté que tout progrès technique réduit inmanquablement à néant certains investissements précédents. L'introduction du nouveau concept pour la publication électronique de données juridiques (desserte de base par la Confédération, plus-value apportée par des entreprises privées) ne doit toutefois pas freiner la capacité d'innovation de l'administration. Dans d'autres domaines juridiques voisins, comme le droit des télécommunications, on considère également que la desserte de base doit être régulièrement adaptée aux dernières évolutions de la technique.

Offre de la Conférence des gouvernements de la Suisse centrale

La Conférence des gouvernements de la Suisse centrale (CGSC) veut renforcer la coopération dans la région. Grâce à son site internet www.zrk.ch, la CGSC souhaite se faire connaître d'un large public et favoriser les coopérations.

Mais qu'est-ce, au juste, que la Conférence des gouvernements de la Suisse centrale et de quoi s'occupe-t-elle? La réponse à ces questions se trouve sur internet, tout comme l'organisation de la conférence plénière et celle des différentes conférences des directeurs. Sont publiés sur le site les documents qui fondent l'activité de la conférence ainsi que les affaires et les projets que cette dernière traite.

L'objectif principal de la CGSC est la coordination de l'exécution des tâches en Suisse centrale. En la matière, beaucoup de progrès ont déjà été accomplis, comme en témoigne le recueil, unique en son genre, de tous les concordats existants. Dans quelque 200 accords, les six cantons de la région - Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald et Zoug - définissent les tâches qu'ils exécutent ensemble ou de manière coordonnée. Sur le site de la conférence, ces accords peuvent être recherchés par canton, par thème, par titre ou par mots clés.

ZENTRALSCHWEIZER REGIERUNGSKONFERENZ

Regierungskonferenz Kantone Zentralschweiz
Zusammenarbeit Mitteilungen Anregungen

Suchen Kontakte Links

Sammlung Konkordate
Suchen
Hilfsmittel
Projekte
Geschäfte der ZRK
Anregungen

Sammlung der Dokumente
Kapitel: Grundlagen und Organisation

Grundlagen und Organisation
Grundlagen

Titel	Datum	LU	UR	SZ	DW	NW	ZG	andere	Unterlagen
Statut der ZRK	03.05.1973	x	x	x	x	x	x		
Grundsätze der Zusammenarbeit in der ZRK	17.11.1994	x	x	x	x	x	x		
Vereinbarung betreffend ZRK-Belritt des Kantons Zürich als assoziiertes Mitglied	22.03.2001	x	x	x	x	x	x	x	
Prov. Grundsätze und Leitlinien über die Durchführung von Zusammenarbeitsprojekten	22.11.2001	x	x	x	x	x	x		
ZRK-Beschluss über die Führung der ZRK-Rechnung	22.11.2001	x	x	x	x	x	x		

ZRK-Sekretariat

Titel	Datum	LU	UR	SZ	DW	NW	ZG	andere	Unterlagen
Betriebsreglement des ZRK-Sekretariats	10.09.2001	x	x	x	x	x	x		
Vertrag zwischen der ZRK und dem Kanton Nidwalden betreffend das ZRK-Sekretariat	16.06.2001	x	x	x	x	x	x		

Zusammenarbeitsorgane der Zentralschweiz

Titel	Datum	LU	UR	SZ	DW	NW	ZG	andere	Unterlagen
Statut der Zentralschweizer Staatschreiberkonferenz ZSK	02.04.2001	x	x	x	x	x	x		
Statut der Bildungsdirektorenkonferenz Zentralschweiz	23.03.2000	x	x	x	x	x	x	x	
BKZ-Leitbild	10.03.1995	x	x	x	x	x	x	x	

Ce recueil de concordats a aussi pour but de servir d'inspiration et de base pour des nouveaux projets de coopération. A cette fin, le site propose de véritables outils : des modèles sont mis à disposition pour les différents types de coopération et des lignes directrices apportent des réponses aux questions posées fréquemment.

La coopération entre les six cantons de Suisse centrale n'en est qu'à ses débuts, mais comme la région est en avance au niveau national, elle doit élaborer elle-même de nombreuses bases sur lesquels bâtir les coopérations, sans pouvoir toujours s'appuyer sur des modèles préétablis. A cet égard, il est juste de dire que la CGSC fait œuvre de pionnier dans le domaine de la coopération intercantonale.

Adresse Internet: <http://www.zrk.ch>

Vital Zehnder
Secrétaire de la Conférence

Séminaire d'informatique juridique de Macolin

Le troisième séminaire d'informatique juridique de Macolin aura lieu les 23 et 24 juin 2003.

Les deux premières éditions de cette manifestation ne s'adressaient qu'aux instances officielles productrices de données juridiques : chancelleries d'Etat, tribunaux cantonaux de dernière instance, services de l'administration fédérale. Le séminaire sera désormais également ouvert aux membres de l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique. L'information et les discussions porteront sur la publication officielle de données juridiques exclusivement sur internet et sur les transactions électroniques avec les tribunaux, ainsi que sur d'autres questions d'actualité dans le domaine de l'informatique juridique.

Adresse Internet: <http://www.semuniur.ch>

Le Tribunal administratif vaudois publie sa jurisprudence sur Internet

Toute la jurisprudence du Tribunal administratif se trouve désormais sur Internet. Cette publication exhaustive est une première en Suisse.

Le nouveau site est connecté à une base de données puissante qui permet de consulter les fiches de jurisprudence établies par le Tribunal administratif depuis sa création en 1991. La consultation s'effectue grâce à un système d'interrogation par mots-clés ou selon divers critères

Grâce à cette publication, les justiciables ou leurs mandataires disposent désormais des mêmes sources de renseignements que le juge chargé de trancher le litige. Ainsi est rétablie l'égalité entre l'administration, qui connaît en général la jurisprudence pour avoir participé aux procédures antérieures, et le justiciable qui conteste une de ses décisions.

Adresse Internet: <http://www.ta.vd.ch>

L'ASDIJ a un nouveau secrétaire

Lors de sa séance du 24 septembre 2002, le comité directeur de l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique (ASDIJ) a nommé M. Urs Paul Holenstein au poste de secrétaire.

Par ailleurs, le comité a fixé des axes prioritaires pour le développement des activités futures de l'association. Cette année, l'ASDIJ entend ainsi renforcer son engagement en faveur des deux colloques scientifiques de la branche. Elle souhaite aussi contribuer à améliorer l'offre de formation des universités suisses dans le domaine de l'informatique du droit. L'ASDIJ continuera en outre à plaider en faveur d'une séparation nette entre, d'une part, la mise à disposition de données de base par des instances publiques et, d'autre part, la mise en valeur des données par des entreprises privées.

Dans ce débat, l'ASDIJ continuera à faire office de forum de discussion. Une délégation du comité directeur devrait cependant être constituée pour procéder, dans des cas concrets, à des médiations.

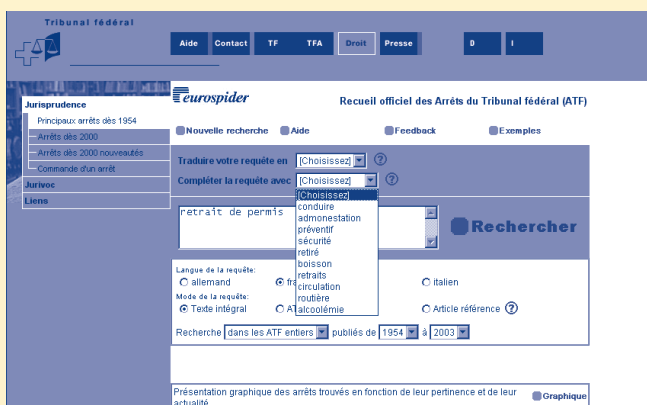
Adresse Internet: <http://www.svri.ch>

Nouvelle version pour la recherche dans le texte intégral dans le Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral

Depuis l'automne dernier, le Tribunal fédéral a élargi et amélioré les possibilités de recherche des arrêts dans le Recueil officiel. L'environnement de l'utilisateur a été configuré d'une nouvelle manière sans que le principe de base du moteur de recherche Eurospider ne soit cependant modifié.

Les fonctionnalités suivantes sont introduites (pour l'instant seulement pour les arrêts publiés dans le Recueil officiel):

- le système indique à l'utilisateur le nombre de résultats exacts;
- un assistant à la recherche apparaît lorsqu'il y a plus de dix résultats exacts;
- la recherche peut être traduite d'allemand en français et inversement;
- en allemand, les termes juridiques composés ne sont, en principe, plus fractionnés.



Affichage des résultats exacts

Le nombre de documents correspondant exactement à la requête s'affiche maintenant en haut de la liste des résultats. Après l'affichage des résultats exacts, ce sont jusqu'à 60 arrêts triés selon leur pertinence statistique qui sont proposés dans la même forme que par le passé

L'assistant à la recherche

Si le système trouve plus de dix résultats exacts, l'utilisateur a la possibilité d'affiner sa recherche au moyen d'un assistant (bouton: «compléter la requête avec»). Celui-ci établit une liste de mots qui, statistiquement, sont en rapport avec les termes de la recherche. Pour déterminer ce rapport de proximité, c'est le contexte autour des termes recherchés qui est analysé dans l'ensemble de la banque de données jurisprudentielle.

Le fractionnement des mots en allemand

En allemand, le système ne sépare, en principe, plus les termes juridiques composés les plus courants tels «Verwaltungsgerichtsbeschwerde».

Toute la législation jurassienne à portée de souris

Depuis le début du mois de février, le canton du Jura publie, lui aussi, son Recueil systématique sur la Toile.

Le site du Recueil systématique jurassien vous permet de consulter l'ensemble des textes législatifs en vigueur, adoptés par le Parlement, le Gouvernement et ses départements, ainsi que les règlements édictés par le Tribunal cantonal, et qui sont publiés dans la version papier du Recueil systématique jurassien. Il est également possible d'accéder aux publications du Journal des débats.

Le site est continuellement mis à jour: les modifications de lois et les nouvelles lois y sont insérées dès leur entrée en vigueur.

Adresse Internet: <http://rsju.jura.ch>

Droit et informatique: formation universitaire de pointe à Vienne

La faculté de droit de l'Université de Vienne propose une formation postgrade (diplôme délivré: Master of Law, LL.M.) axée sur la résolution des problèmes juridiques à l'ère de la société de l'information.

Les diplômés de cette filière (dont la 5e promotion sortira en octobre 2003) disposent de toutes les compétences nécessaires pour répondre au mieux à toutes les questions relatives au droit et à l'informatique. Ajoutons encore que cette formation de qualité offre un enseignement scientifique du plus haut niveau, sans toutefois perdre de vue les réalités concrètes de la pratique professionnelle.

La formation dure douze mois et prévoit quelque 1000 heures de cours réparties dans quatre domaines: notions de base, technique, vecteurs d'information classiques et droit. Vous trouverez de plus amples informations sur les inscriptions en consultant le site suivant:

Adresse Internet: <http://www.informationsrecht.at>

Journées d'informatique juridique 2003

Pour leur cinquième édition, les journées d'informatique juridique reviennent à Berne. La rencontre aura lieu le 29 août 2003, à l'Hôtel du gouvernement de Berne, et ne durera, cette année, qu'un seul jour.

La question qui servira de fil rouge à ce colloque sera celle de savoir dans quelle mesure l'accès aux sources du droit par internet est devenu plus facile: les banques de données juridiques proposées en Suisse sont-elles suffisamment conviviales? A quoi faut-il faire attention lorsqu'on les utilise et à quelles exigences les prestataires doivent-ils satisfaire? Et comment faire face à ce flot de données? Un coup d'œil sur les perspectives futures complètera le programme.

Vous trouverez le programme détaillé du colloque en annexe, avec un talon d'inscription.

Adresse Internet: <http://www.informatiquejuridique.ch>

Coupon

Je désire recevoir régulièrement et gratuitement

«www.copiur.admin.ch»

en français

en allemand

en italien

Remarques:

Entreprise: _____

M./Mme: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

NPA Ville: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____

A retourner à :
l'Office fédéral de la justice, Copiur, Taubenstrasse 16, 3003 Berne
Fax 031 322 37 46

Impressum

«www.copiur.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.
Il paraît au moins 2 fois par an.

Office fédéral de la Justice
Service de coordination des publications électroniques
de données juridiques (Copiur)
Taubenstrasse 16, 3003 Berne
Fax 031 322 37 46

Ardita.DrizaMaurer@bj.admin.ch
031 323 51 59
UrsPaul.Holenstein@bj.admin.ch
031 323 53 36
Caterina.Castelli@bj.admin.ch
031 323 52 88

Les articles de ce bulletin ne sont pas des avis officiels. Ils n'engagent que leur auteur. Les articles non signés ont été rédigés par Copiur.

Traduction: Tribunal fédéral, Copiur et Service linguistique de l'Office fédéral de la justice

ISSN: 1424-7011

Extension de la recherche à la traduction («Cross-language Information Retrieval»)

Après exécution de la recherche, l'utilisateur a la possibilité de demander la traduction des termes recherchés (bouton: «traduction de la requête en»). Une nouvelle fenêtre apparaît avec le ou les termes traduits; les termes de cette liste peuvent être modifiés ou complétés en cas de besoin. Ces modifications sont particulièrement utiles à l'utilisateur qui maîtrise bien une autre langue nationale sans en connaître tous les termes techniques.

Les traductions, si elles sont disponibles, sont tirées du thesaurus Jurivoc du Tribunal fédéral (actuellement env. 9'000 termes traduits). A défaut elles proviennent d'un lexique établi avec des ressources du Fonds national, utilisé également dans Swisslex. Malheureusement la qualité de ce dernier lexique ne correspond pas, dans certains domaines, aux exigences attendues d'une bonne traduction.

Après la demande de la traduction et une éventuelle correction de la liste des traductions proposées, on obtient un nouveau résultat de recherche. Les documents déjà trouvés lors de la recherche dans la langue d'origine sont alors indiqués en gris dans la liste.

A partir du mois de mai 2003 cette possibilité sera étendue à l'italien.

Présentation graphique des arrêts en fonction de leur pertinence et de leur actualité

Le graphique que l'on peut faire apparaître en cliquant sur l'icône «Graphique» se trouve maintenant tout en haut de la liste des résultats. Il s'agit d'un tableau en deux dimensions (pertinence-actualité). L'avantage de cette présentation est que l'utilisateur voit d'un coup d'oeil le degré de pertinence d'un arrêt ainsi que son actualité. Chaque arrêt est représenté par un carré de couleur. Si l'on positionne la souris dessus, apparaît alors une infobulle contenant la référence ATF de l'arrêt. Le graphique prend en compte les différentes couleurs attribuées aux documents selon leur degré de pertinence. Cela signifie qu'un arrêt très pertinent mais ancien peut se trouver en début de liste, et a contrario, un arrêt un peu moins pertinent mais récent, plus loin dans la liste. La représentation graphique facilite donc le choix d'un arrêt plutôt qu'un autre car les deux critères sont visibles en même temps. En cliquant sur le carré de couleur choisi, on accède au regeste (résumé) de l'arrêt et, si on le désire, au texte intégral.

Internet-Adresse: <http://www.bger.ch/fr/jurisdiction-recht>

Marc von Weissenfluh
Chef du Service Informatique au Tribunal fédéral